

LES CENTRALES SYNDICALES DU BURKINA FASO :

Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B)

Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB)

Confédération syndicale Burkinabé (CSB)

Force Ouvrière – Union Nationale des Syndicats Libres (FO- UNSL)

Organisation Nationale des Syndicats Libres (ONSL)

Union Syndicale des Travailleurs Burkinabé (USTB)

LES SYNDICATS AUTONOMES :

SAIB – SATB – SAMAE – SATEB – SBM– SNEAB– SNESS–SYNATEB

SYNATIC– SYNTAS– SYNTRAPOST– SYNAPAGER–SYNATIPB - SYNATRAD

SYSEFMA – SYNATEL – UGMB

PLATE-FORME REVENDICATIVE DU 1^{ER} MAI 2011

I- DU POUVOIR D'ACHAT ET DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

1. Le relèvement des salaires et pensions des agents des secteurs public, parapublic et privé sans distinction, au taux de 30% pour compter de janvier 2009 ;
2. L'apurement effectif des arriérés d'avancements des années 2006, 2007, 2008, 2009, et 2010 avec leurs effets financiers ;
3. L'uniformisation du taux d'annuité à 2% pour tous les retraités de la CNSS pour compter de janvier 2009 ;
4. Le relèvement des taux de la grille indemnitaire de fin de contrat ou de départ à la retraite des travailleurs du privé et du parapublic aux niveaux minima suivants :
 - 30% pour les cinq premières années
 - 40% pour la période allant de la 6^{ème} à la 10^{ème} année
 - 50% pour les travailleurs totalisant plus de 10 ans ;
5. L'harmonisation de l'âge de départ à la retraite avec celle du bénéfice de la pension. Adoption d'un texte autorisant les travailleurs victimes de licenciement à moins de cinq ans de la retraite à faire valoir immédiatement leur droit à pension ;
6. La relecture des grilles indemnitaires des agents publics ;
7. La relecture du kiti An IV/ 023/CNR/DUDG portant fixation des modalités et tarifs des transports définitifs par voie terrestre;
8. La suppression des impôts et taxes injustes qui frappent les couches populaires (Taxe de résidence, TVA sur les prêts bancaires,...) ;
9. La suppression de l'IUTS sur les salaires de moins de 60 000F, sur les primes et les indemnités de départ à la retraite ;
10. L'examen des propositions des organisations syndicales relatives à une révision à la baisse de la structure des prix des hydrocarbures en vue d'une diminution significative et durable des prix de ces produits ;
11. La réduction des prix des produits de grande consommation: riz, mil, maïs, haricot, huile, sel, sucre, lait, etc., le contrôle des prix et de la qualité desdits produits ;
12. Le relèvement des premières tranches de l'ONEA et de la SONABEL respectivement à 10m3 et à 75KWH sans restriction ou répercussion sur les autres tranches;
13. Le développement du transport en commun à Ouagadougou et sa mise en place dans les autres localités ;

14. La prise d'un décret d'application du point 6 du protocole d'accord Gouvernement/Syndicats du 7 décembre 1997 portant compensation à la CNSS à 15 ans pour tous les travailleurs déflatés ayant 13 ans d'ancienneté ;
15. La résolution durable de l'insuffisance de l'offre énergétique de la SONABEL;
16. la suppression des pénalités de retard de paiements imposées sur les factures d'électricité et d'eau ;

II- DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE

17. L'amélioration des conditions de vie et d'études des élèves et étudiants notamment par :
 - la réinstauration de bourses scolaires,
 - l'augmentation des bourses et aides des étudiants,
 - la construction d'infrastructures scolaires et universitaires (écoles, CEG, lycées, amphithéâtres, cités universitaires adaptées, etc.),
 - l'instauration des cantines scolaires dans toutes les écoles,
 - la régularisation du calendrier universitaire ;
18. Le contrôle régulier par les structures de l'Etat du fonctionnement des établissements d'enseignement et des cliniques privés, ainsi que du respect des cahiers de charges ;
19. La prise en charge des examens et soins consécutifs aux visites annuelles des travailleurs du public, du parapublic et du privé ;
20. La prise en charge gratuite des urgences médicales, chirurgicales et obstétricales ;
21. La prise en charge totale et sans discrimination des évacuations sanitaires à l'intérieur du pays ;
22. Le retrait pur et simple des dispositions imposant une nouvelle tarification des actes des professionnels de la santé et qui doublent, voire triplent les coûts de ces actes ;

III- DES LIBERTES DEMOCRATIQUES ET SYNDICALES

23. Le règlement définitif de tous les dossiers sociaux, objet de recommandations pertinentes du Comité Paritaire Gouvernement/Syndicats, institué par le gouvernement ;
24. La mise en œuvre effective du Check Off et des élections professionnelles ;
25. La levée et l'arrêt des sanctions arbitraires contre les délégués du personnel, les responsables et militants syndicaux du SAMAE, du SATB, du SYNAJ, du SGB, du SYNTAS, du SYNTSHA, à la SN/SOSUCO, dans le secteur minier, à la SN-CITEC, ... ;
26. Arrêt des coupures de salaires pour fait de grève opérées de façon abusive et en toute illégalité et restitution des sommes abusivement retenues depuis 2008 ; Le respect de la liberté d'expression et de manifestations notamment le démantèlement des zones rouges
27. Le démantèlement de toutes les installations de tortures, l'interdiction de la pratique de la torture dans les structures des forces de sécurité, l'arrêt impératif de l'utilisation des armes à feu dans le maintien de l'ordre. Le démantèlement des milices constituées contre les citoyens ;
28. La réparation des dégâts et des torts causés sur les masses populaires, les commerçants notamment à l'occasion des manifestations de mars et avril 2011;
29. La prise de mesures urgentes pour sécuriser les magistrats et le personnel judiciaire dans l'exercice de leur profession et assurer l'indépendance de la magistrature;

IV- DE L'IMPUNITE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA GESTION DE LA CHOSE PUBLIQUE

30. La traduction effective devant les tribunaux de tous les auteurs de crimes de sang et de crimes économiques: Réouverture du dossier Norbert ZONGO, vérité et justice pour Flavien NEBIE, pour DABO Boukary, et pour toutes les autres victimes de crimes de sang. Jugement de toutes les personnes auteurs de crimes économiques avérés ;
31. La vérité et la justice pour Justin L. ZONGO et les autres victimes des manifestations de février 2011 ;
32. La prise de mesures concrètes et efficaces contre la corruption et la fraude ;
33. Arrêt de l'utilisation abusive de la procédure du gré à gré dans l'attribution des marchés et réforme de la procédure de résiliation des marchés (institutions, DGMP, Faso Baara, AJT ...)
34. La réparation correcte et complète des torts commis sur des burkinabé dans le prolongement du protocole d'accord gouvernement / syndicats de décembre 1991 et de la journée nationale de pardon par la prise en compte des dossiers en souffrance ;
35. La réduction du train de vie de l'Etat par :
 - l'acquisition de véhicules économiques ;
 - la réduction des coûts des grandes manifestations (11 décembre, Forums, rencontres, commémorations)
 - la diminution des avantages accordés aux membres du Gouvernement, aux présidents d'institutions, aux ambassadeurs et consuls généraux
36. L'imposition des émoluments des députés et arrêt des avantages fiscaux et douaniers injustes et antidémocratiques
37. Le recouvrement des créances de l'Etat dues par des dignitaires du pouvoir (ministres, députés, Directeurs Généraux, ...)
38. La poursuite judiciaire contre les contribuables coupables d'infractions fiscales graves

V- REVENDICATIONS EN FAVEUR DES ELEVES, ETUDIANTS ET RETRAITES, DES ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL ET DES PAYSANS

39. La visite médicale annuelle gratuite pour les travailleurs du secteur de l'économie informelle ;
40. La révision à la baisse des impôts et taxes appliqués au secteur de l'économie informelle ainsi que les coûts des loyers des hangars des commerçants
41. L'assouplissement des conditions de prêts en faveur des travailleurs du secteur de l'économie informelle.
42. La création d'une structure spécifique centralisée pour la gestion du secteur de l'économie informelle
43. L'arrêt de l'expropriation des paysans de leurs terres. Révision à la hausse des prix d'achat du coton et autres produits des paysans. Baisse sensible des prix des intrants agricoles
44. La construction de barrages, de retenues d'eau et de système de canalisation au profit des agriculteurs et des éleveurs.

1^{er} mai 2011

Ont signé :

Pour les Centrales syndicales :

CGT-B

Tolé SAGNON
Secrétaire Général

CNTB

Augustin Blaise HIEN
Secrétaire Général

CSB

Jean Mathias B. LILIOU
Secrétaire Général

FO/UNSL

Joseph TIENDREBEOGO
Secrétaire Général

ONSL

Paul KABORE
Secrétaire Général

USTB

El Hadj Mamadou NAMA
Secrétaire Général

Pour les Syndicats Autonomes :**SAIB**

O. Pascal OUEDRAOGO
Secrétaire Général

SATB

Idrissa KABORE
Secrétaire Général

SAMAE

Boubacar Prosper MANLY
Secrétaire Général

SATEB

Bonaventure SEGUEDA
Secrétaire Général

SNEAB

Jean KAFANDO
Secrétaire Général

SNESS

Samuel DEMBELE
Secrétaire Général

SYNATEB

Tahirou TRAORE
Secrétaire Général

SYNTAS

Victor S. HIEN
Secrétaire Général

SYNTRAPOST

Achille PARE
Secrétaire Général

SYNAPAGER

Apollinaire KABORE
Secrétaire Général

SYNATEL

Souleymane SO
Secrétaire Général

SYNATIC

Justin COULIBALY
Secrétaire Général

SYNATIPB

Jean –Baptiste OUEDRAOGO
Secrétaire Général

SYNATRAD

Daniel P. GANDEMA
Secrétaire Général

SYSFMAB

Mariam TIEMTORE
Secrétaire Générale

UGMB

Gabriel SEBGO
Secrétaire Général

PLATE-FORME REVENDICATIVE MINIMALE

- 1.** Le relèvement des salaires et pensions des agents des secteurs public, parapublic et privé sans distinction, au taux de 30% pour compter de janvier 2009 ;
- 2.** Le règlement définitif de tous les dossiers sociaux, objet de recommandations pertinentes du Comité Paritaire Gouvernement/Syndicats, institué par le gouvernement ;
- 3.** La constatation automatique des avancements 2006, 2007, 2008, 2009, et 2010 avec leurs effets financiers. Révision des grilles indemnitaires des agents publics ;
- 4.** La suppression des pénalités de retard de paiements imposées sur les factures d'électricité
La suppression des impôts et taxes injustes qui frappent les couches populaires (IUTS, Taxe de résidence, TVA sur les prêts bancaires,...). Suppression de l'IUTS sur les salaires de moins de 60 000F, sur les primes et les indemnités de départ à la retraite ;
- 5.** La levée et l'arrêt des sanctions arbitraires contre les délégués du personnel, les responsables et militants syndicaux du SAMAE, du SATB, du SYNAJ, du SGB, du SYNTAS, du SYNTSHA, à la SN/SOSUCO, dans le secteur minier, à la SN-CITEC,...
- 6.** Arrêt des coupures de salaires pour fait de grève opérées de façon abusive et en toute illégalité et restitution des sommes abusivement retenues depuis 2008 ;
- 7.** Le respect de la liberté d'expression et de manifestations notamment le démantèlement des zones rouges et de toutes les installations de tortures, l'interdiction de la pratique de la torture dans les structures des forces de sécurité, l'arrêt impératif de l'utilisation des armes à feu dans le maintien de l'ordre. Le démantèlement des milices constituées contre les citoyens ;
- 8.** La réparation des dégâts et des torts causés sur les masses populaires, les commerçants notamment à l'occasion des manifestations de mars et d'avril 2011 ;
- 9.** la prise de mesures urgentes pour sécuriser les magistrats et le personnel judiciaire dans l'exercice de leur profession et assurer l'indépendance de la magistrature ;
- 10.** La traduction effective de tous les auteurs de crimes économiques et crimes de sang devant les tribunaux. Réouverture du dossier Norbert ZONGO ;
- 11.** la vérité et la justice pour Justin L. ZONGO et les autres victimes des manifestations de février 2011, pour Flavien NEBIE, pour DABO Boukary, et pour toutes les autres victimes de crimes de sang ;
- 12.** La prise de mesures concrètes et efficaces contre la corruption et la fraude. Assainissement de la gestion des marchés publics au niveau aussi bien des procédures d'attribution que de résiliation des marchés (institutions, DGMP, Faso Baara, AJT,...) ;
- 13.** L'amélioration des conditions de vie et d'études des élèves et étudiants notamment par la réinstauration de bourses scolaires, l'augmentation des bourses et aides des étudiants, la construction d'infrastructures scolaires et universitaires (écoles, CEG, lycées, amphithéâtres, cités universitaires adaptées, etc.). Régularisation du calendrier universitaire ;
- 14.** L'arrêt de l'expropriation des paysans de leurs terres. Révision à la hausse des prix d'achat du coton et autres produits des paysans. Baisse sensible des prix des intrants agricoles ;
- 15.** La révision à la baisse des impôts et taxes appliqués au secteur de l'économie informelle ainsi que les coûts des loyers des hangars des commerçants.

1^{er} mai 2011